



Commune  
de  
Maussane les Alpilles

## ARRÊTÉ

**INTERDICTION de la circulation et du stationnement, Chemin du Mas d'Astre, sur la portion nécessaire aux travaux, du 15 avril 2024 au 17 avril 2024.**

**Travaux de raccordement souterrain pour le compte de WOUMART PROMOTION - Entreprise BRONZO TP MARIGNANE.**

Le Maire de MAUSSANE LES ALPILLES,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande reçue en date du 5 avril 2024 de BRONZO TP Marignane, visant à être autorisée à occuper le domaine public afin de réaliser des travaux de raccordement souterrain pour le compte de WOUMART PROMOTION,
- Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité publique pendant la durée des travaux,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : En raison des travaux ci-dessus indiqués, pendant les heures d'intervention de BRONZO TP MARIGNANE, la circulation et le stationnement seront interdits chemin du Mas d'Astre, sur la portion nécessaire aux travaux, du 15 avril 2024 au 17 avril 2024.

**Article 2** : L'entreprise devra mettre en place la signalisation adaptée et indiquer le chantier de jour comme de nuit,

L'entreprise devra prendre toutes les mesures afin de garantir la sécurité publique,

L'entreprise sera la seule responsable des dommages pouvant survenir à l'occasion du chantier,

L'entreprise devra contacter les riverains et s'entendre avec eux afin qu'ils puissent accéder à leur propriété.

**Article 3** : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur état initial.

**Article 4** : La Police Municipale de Maussane les Alpilles et Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de BRONZO TP MARIGNANE,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de la Vallée des Baux,
- La Police Municipale de Maussane les Alpilles,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Maussane les Alpilles le, 8 avril 2024 *Pub site commune:*

Le Maire,

*Pub site commune:*  
**Jean-Christophe CARRÉ**

